

COMMUNIQUE DE PRESSE – 20 mars 2023

Mise en œuvre du PRE Doubs : plus de 3000 arbustes plantés et une quarantaine d'agriculteurs informés



Suite à l'adoption par le Gouvernement en 2022 du Plan spécial cantonal « Périmètre réservé aux eaux (PRE) », le Parc naturel régional du Doubs et l'Office de l'environnement du Canton du Jura ont travaillé main dans la main à la mise en œuvre du PRE dans les zones agricoles riveraines du Doubs. Ce périmètre, qui découle d'une révision de la loi fédérale sur la protection des eaux, instaure une zone dans laquelle l'exploitation agricole est réglementée. Le Parc du Doubs a conseillé une vingtaine d'agriculteurs dont les terrains sont concernés afin de définir les mesures optimales à mettre en place pour l'agriculture et la biodiversité. Dans un deuxième temps, plus de 3000 arbres et arbustes ont été plantés sur cinq sites le long du Doubs dans le but d'améliorer la qualité écologique des berges boisées. Cette démarche d'envergure s'inscrit également dans le cadre du Plan d'action national en faveur du Doubs et est liée à l'importance de la rivière ainsi qu'à son statut de réserve naturelle.

Le Parc du Doubs en collaboration avec l'Office de l'environnement du Canton du Jura a récemment participé à la mise en œuvre du Périmètre réservé aux eaux (PRE) dans les zones agricoles bordant le Doubs. Le PRE qui découle de la révision de la législation fédérale sur la protection des eaux a pour but de préserver leur qualité et leurs fonctions naturelles et paysagères. Ce texte de loi doit aussi permettre la protection contre les crues et la garantie de l'utilisation des eaux. Le Plan spécial cantonal « Périmètre réservé aux eaux » définit une zone tampon de protection de 15 mètres sur les berges des

cours d'eau et plans d'eau dans laquelle l'exploitation agricole ne peut être qu'extensive, c'est-à-dire sans engrais, sans produits phytosanitaires et sans labour, et où les nouvelles constructions sont généralement interdites.

Mandaté par l'Office jurassien de l'environnement pour la mise en œuvre des dispositions agricoles du PRE le long du Doubs, le Parc du Doubs a dans un premier temps contacté les 40 agriculteurs concernés dont les terres bordent le Doubs ou un de ses affluents, pour leur transmettre les premiers renseignements en amont du recensement. Une vingtaine d'entre eux ont été conseillés individuellement sur les implications du PRE et ont pu bénéficier de recommandations quant aux meilleures mesures à mettre en place, en fonction de leur terrain, des contraintes d'exploitations et des enjeux financiers liés aux contributions pour les surfaces de promotion de la biodiversité.

Dans un deuxième temps, quatre agriculteurs ont été intéressés à améliorer la qualité écologique des berges boisées le long du Doubs. Pour ce faire, ils ont permis la plantation d'arbres et d'arbustes sur leurs parcelles agricoles. En partenariat avec des sociétés locales de pêche et de chasse mobilisées pour l'occasion et des bénévoles motivés à agir en faveur de l'environnement, le Parc du Doubs a financé et planté plus de 3000 arbres et arbustes sur plus de deux kilomètres de berges boisées. Cette opération de terrain est donc un bel exemple de collaboration entre acteurs issus de milieux dont les intérêts sont parfois divergents, protection de l'environnement et production agricole, par exemple.

Les travaux qui ont eu lieu entre octobre 2023 et mars 2024 ont été effectués dans cinq sites différents : Ocourt, le Pont de Ravines, Tariche, La Charbonnière (commune de Clos du Doubs) et les Iles de la Verrerie entre Goumois et le Moulin Jeannottat (commune de Saignelégier). Des espèces indigènes favorables à la biodiversité ont été plantées comme des arbustes épineux ou à petits fruits. A terme, le but est d'ombrager le Doubs pour lutter contre son réchauffement et ainsi préserver sa faune et sa flore. Les plantations réalisées répondent ainsi également aux objectifs du Plan d'action national en faveur du Doubs, site protégé par une réserve naturelle et classé à l'inventaire des sites et monuments naturels d'importance nationale.

CONTACTS

Laure Chaignat

Collaboratrice scientifique à
l'Office de l'environnement du
Canton du Jura
032 420 48 36
laure.chaignat@jura.ch

Régis Borruat

Directeur du Parc du Doubs
032 420 46 72
regis.borruat@parcdoubs.ch

Bettina Erne

Assistante de projets Nature
au Parc du Doubs
032 420 46 79
bettina.erne@parcdoubs.ch